



SmageAa

**COMITE SYNDICAL DU JEUDI 15 MAI 2025  
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 7 mai 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres Titulaires invités**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Daniel LOUCHET, Alain MASSEZ, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires présents**

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,  
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,  
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,  
Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Titulaire  
Messieurs Bertrand PRUVOST, Benoît ROUSSEL, Frédéric SABLON, Jean-François DENEQUE et Régis VERBEKE (à partir de la question D-2025-26), Délégués Titulaires.

**Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés**

Monsieur Alain MASSEZ, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Bertrand PRUVOST, Délégué Titulaire,  
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant,  
Monsieur Gérard COLIN, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante,  
Monsieur Patrick LAVOGEZ, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Bernard HIBON, Délégué Suppléant,  
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant, (à partir de la question D-2025-26)

**Membres suppléants présents mais ne siégeant pas**

Madame Christine SEILLIER  
Monsieur Damien MOREL  
Monsieur Etienne CAZIN

Le nombre de votants présents ou représentés était de 13 de la question D-2025-24 et la question D-2025-25

Le nombre de votants présents ou représentés était de 15 à la question D-2025-26

Le comité syndical est accueilli par M. Alain MEQUIGNON, qui remercie les élus pour leur présence à ce comité syndical. Il constate que le quorum est atteint.  
Le comité syndical nomme Monsieur Bertrand PRUVOST, secrétaire de séance, et approuve le procès-verbal de la séance précédente.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **N°2025-25 Installation de nouveaux délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer**

Monsieur MEQUIGNON présente la délibération.

Suite à la délibération D151-25 de la CAPSO en date du 24 avril 2025, il a été désigné les délégués titulaires et suppléants suivants pour siéger au SmageAa :

#### Titulaires :

- LOUCHET Daniel *en remplacement de M. Ben Amor,*
- BRIOIS Véronique *en remplacement de M. Dissaux,*
- ROUSSEL Benoît *en remplacement de M. Lamirand,*
- SABLON Frédéric *en remplacement de M. Denis*

#### Suppléants :

- SEILLIER Christine *en remplacement de M. Boulet,*
- CAPITAINE David *en remplacement de Mme Briois,*
- MOREL Damien *en remplacement de M. Sablon,*
- CAZIN Etienne *en remplacement de M. Oboeuf*

A cet effet, les membres du Comité Syndical, ont donné leur accord, à l'unanimité des voix, afin d'installer les 4 délégués titulaires et les 4 délégués suppléants ci-dessus pour siéger au SmageAa afin de représenter la CAPSO.

*Madame Agnès BOUTEL profite de cette installation pour rappeler que quand un délégué titulaire est absent, il doit absolument se faire remplacer par l'un de ses suppléants selon la liste établie par EPCI.*

## **PREVENTION DES INONDATIONS**

### **N°2025-26 Stratégie de réduction de vulnérabilité du bâti – MIRAPI – Compléments**

Monsieur Mathieu PRUVOST lit la délibération.

Le 21 février 2024, le comité syndical a délibéré pour porter la mise en œuvre du programme expérimental MIRAPI sur son territoire. Deux phases y sont décrites, la phase diagnostic et la phase travaux.

Concernant la phase travaux, il est indiqué que le SmageAa prend en charge 100 % des dispositifs décrits (batardeaux, clapets anti-retour, étanchéification des passages d'eau par les réseaux, gaines). Les travaux de rebouchage de chantepleures s'intègrent dans l'étanchéification des passages d'eau.

Cependant les financements de l'Etat associés aux travaux décrits ci-dessus ont été clarifiés et une partie des travaux n'est pas prise en charge en totalité par l'Etat. En effet l'étanchéification des passages d'eau, autres que les clapets anti-retour et batardeaux, est couverte à hauteur de 80 % à 90 % suivant les revenus du propriétaire. Par conséquent, pour ce volet, le SmageAa aura un reste à charge allant de 10 % à 20 % selon les dossiers traités.

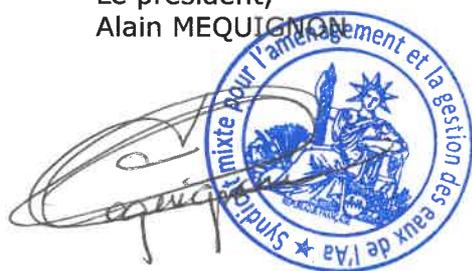
Au 15 mai 2025, ce reste à charge, pour les 475 dossiers engagés, représente une somme de 13 377,96 €.

C'est pourquoi, le comité syndical a décidé de donner son accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à :

- inscrire et engager les dépenses au budget 2025

La séance prend fin à 19h15, Monsieur Alain MEQUIGNON remercie encore chaque élu pour sa présence.

Le président,  
Alain MEQUIGNON



Le secrétaire de séance,  
Bertrand PRUVOST

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by several vertical strokes.